

BONIFACIO & FILS

IMMOBILIER

BAREMES TTC HONORAIRES MAXIMUM APPLICABLES AUX MANDATS DE VENTES

Applicable à compter du 01 juin 2022

(Cette grille peut être modifiée et remise à jour)

- | | |
|---|--------------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 4 % TTC du prix de vente |
| - Prix compris entre 300.000 € et 600.000 € | 5 % TTC du prix de vente |
| - Prix inférieur à 300.000 € | 6 % TTC du prix de vente |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

Le consommateur est informé que : Le barème pratiqué pour la vente de Maisons, Appartements (tous types de mandats de vente) ne peut jamais être dépassé. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire, Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).

En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

HONORAIRES APPLICABLES AUX MANDATS DE RECHERCHE

Taux forfaitaire de 4% du prix d'acquisition FAI (*Frais d'agence inclus*)

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

La société ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients

